



Marie-Anne CHAPDELAINÉ

Députée d'Ille-et-Vilaine

N° 66

Infos Thématiques

CE QUI CHANGE AU 1^{ER} SEPTEMBRE

Plus de pouvoir d'achat, plus de reconnaissance et de considération, plus de sécurité et de justice

PASS NAVIGO UNIQUE EN ILE-DE-France - Pour 70 € par mois (770 € par an), tous les Franciliens peuvent désormais circuler sur l'ensemble du réseau de trains, tramways, métros et bus. Sur 4 millions d'utilisateurs, **3,6 millions de personnes voient le coût de leur abonnement diminuer. Les plus éloignés sont les plus largement bénéficiaires**, avec près de 40 € d'économies par mois, 435 € par an (sur les abonnements mensuels zones 1-5). Cette mesure a été décidée par le STIF et la Région Ile-de-France avec le soutien du gouvernement.

DROIT OPPOSABLE RETRAITE - Il n'y aura désormais plus de retard dans le versement des premières pensions de retraite. Dès lors qu'ils auront déposé un dossier complet au moins 4 mois avant la date prévue de leur départ, les futurs retraités du régime général pourront toucher leur dû automatiquement et sans délai. Ce droit opposable à la retraite entre en vigueur au 1^{er} septembre, et les premières pensions en découlant devraient donc être versées dès le début de l'année 2016. Pour les travailleurs indépendants et les salariés agricoles, le texte entrera en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 2017. **Chaque année, environ 750 000 personnes partent en retraite : c'est autant de personnes qui seront à terme sécurisées dans leurs nouveaux revenus.**

REVALORISATION RSA – Le RSA bénéficie de la 3^{ème} hausse exceptionnelle en 3 ans, à hauteur de 2%. Ces 3 revalorisations représentent **un gain de pouvoir d'achat pour les 2 millions de Français bénéficiant du RSA, de plus de 350 €/an pour une personne seule**, et de plus de 700 €/an pour un couple avec deux enfants. L'objectif reste la revalorisation exceptionnelle du RSA de 10 % sur 5 ans.

REVALORISATION STAGES - L'indemnité minimale des stagiaires s'élève désormais à 554 € par mois, soit près de +10% en cette rentrée, près de +20% depuis décembre (pour les stages à partir de 2 mois). Cette revalorisation est un nouveau signe de considération pour les stagiaires, qui s'inscrit dans l'ensemble de mesures adopté dans la loi sur les stages : indemnités non imposables, interdiction des stages de plus de 6 mois consécutifs au sein d'une même entreprise, temps de travail aligné sur celui des salariés de l'entreprise, bénéfice de tickets restaurant et de réductions transport quand elles existent dans l'entreprise, ... **Ce sont là de réelles avancées pour les 1,2 million de jeunes**, lycéens ou étudiants, qui, chaque année, bénéficient d'un premier contact avec le monde du travail par l'intermédiaire du stage.

REVALORISATION EDUCATION PRIORITAIRE - Tous les personnels exerçant au sein de l'éducation prioritaire voient leurs primes fortement revalorisées : +50% en REP, +100% en REP+ (respectivement 1 734 et 2 312 €). Plus de 110 000 personnels en bénéficieront. En prenant en compte les diverses revalorisations engagées depuis 2012, **un professeur des écoles ayant débuté durant ce quinquennat gagnera 85 000 € de plus pendant sa carrière, voire près de 100 000 € s'il a exercé plusieurs années en éducation prioritaire.**

REVALORISATION INTERNES MEDECINE - Les gardes des internes en médecine sont revalorisées de 50 %, à 39 € au lieu de 26 € précédemment. L'objectif est de doubler ces indemnités à terme, pour les porter à 52 € au 1^{er} septembre 2016. Les mesures relatives aux astreintes entreront en vigueur en novembre.

SECURITE ROUTIERE – **Tous les chauffeurs de bus et d'autocars doivent désormais souffler pour démarrer** : les éthylotests antidémarrage, déjà obligatoires sur les bus et cars neufs transportant des enfants, sont désormais obligatoires sur tout véhicule de transport de personnes. Le principe est simple : le chauffeur souffle dans un éthylotest couplé au système de démarrage qui se bloque si l'alcoolémie est trop élevée.

SOUTIEN A LA CREATION - Des « bourses pour la jeune création » seront désormais attribuées sur critères sociaux aux élèves des classes préparatoires publiques aux établissements d'enseignement supérieur artistique. Elles représentent un montant de 400 000 €. 400 000 € supplémentaires seront dédiés à la création de ces classes préparatoires.

SECURITE SOCIALE – **Le remboursement de l' « Avastin » dans le traitement de la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA) est désormais autorisé.** Jusqu'ici, seul le « Lucentis » avait une autorisation d'utilisation et de remboursement pour le traitement de la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA). Cette situation de monopole était particulièrement coûteuse pour les patients et pour l'assurance maladie, alors que dans d'autres pays européens et aux Etats-Unis les médecins avaient recours à l'Avastin. Prise à l'issue d'un important travail préparatoire, **cette décision permettra la réalisation d'importantes économies, dans le respect de la sécurité des patients.**

LOUE MEUBLE - **Le mobilier minimum requis dans un « meublé » est désormais explicitement précisé.** Literie, rideau ou volet, plaques de cuisson, four, vaisselle, ... : la liste est précise.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT - **Les paiements en espèce au-delà de 1 000 € sont désormais interdits – le plafond jusqu'ici était de 3 000 €.** Cette mesure permettra de limiter la part des transactions anonymes dans l'économie, possiblement liées à des actions de fraude, de blanchiment, et de financement du terrorisme.

BONNE NOUVELLE

AUTOMOBILE – **Les immatriculations de voitures neuves en France ont progressé de 10% en août**, en données brutes). L'augmentation depuis début 2015 s'élève à 5,3% en données corrigées des jours ouvrables. Les marques françaises bénéficient directement de ce rebond et affichent une hausse de 9,7% de leurs ventes. **Les immatriculations du groupe PSA** ont ainsi augmentées de 15,2%.

RENTREE SCOLAIRE 2015 – MOYENS, PRIMAIRE, RURALITE

L'école ne peut être qu'une priorité, elle n'aurait jamais dû cesser de l'être : c'est le patrimoine de la Nation, le capital de ceux qui n'ont qu'elle pour construire leur avenir et leur destin. 1/ Nous mettons des moyens là où c'est nécessaire : nous irons jusqu'au bout des recrutements et il y aura bien 60 000 postes de plus fin 2017 ; nous continuerons de renforcer la formation des enseignants, trop longtemps sacrifiée ; nous poursuivrons la revalorisation de la rémunération engagée des enseignants. 2/ La première des priorités, c'est le premier degré, les écoles : il est heureux que ce soit une priorité maintenant partagée au-delà des sensibilités politiques. Un nouveau programme est donné à l'école maternelle, trop longtemps négligée. 3/ Nous donnons plus de moyens aux académies rurales, avec la prise en compte du caractère rural dans l'attribution des moyens, des postes et des classes. Sans cette réforme, l'Aisne aurait par exemple perdu 15 enseignants en cette rentrée ; elle en gagne 51.

Le président de la République et Najat Vallaud-Belkacem se sont rendus dans l'Aisne, à Pouilly-sur-Serre, à l'occasion de la rentrée scolaire.

« Certains nous reprochent de mettre trop de moyens [dans l'éducation]. Nous mettons des moyens là où c'est nécessaire » (PR, 01/09/15) :

- « Nous avons fait des recrutements, c'était nécessaire : pendant 10 ans, ils avaient été interrompus », particulièrement de 2007 à 2012.

○ **« Il y aura bien 60 000 [postes] de plus à la fin 2017 » : « nous irons jusqu'au bout des recrutements ».** « Depuis 2012, plus de 35 200 postes supplémentaires ont été créés » « On a recruté 100 000 personnels depuis 2012, compte tenu des départs à la retraite. » (PR 01/09/15).

- **Nous avons restauré la formation des enseignants, c'était nécessaire** : elle avait été supprimée. Nous avons ainsi « réintroduit les écoles du professorat ».

- **Nous avons engagé la revalorisation des rémunérations des enseignants, c'était nécessaire** : indemnités de formation, augmentation de la prime pour les professeurs des écoles, augmentation des primes dans les établissements d'éducation prioritaire. Un professeur des écoles ayant débuté en 2012 gagnera 85 000 € de plus pendant sa carrière, voire près de 100 000 € s'il a exercé plusieurs années en éducation prioritaire.

La première des priorités nous l'« accordons au primaire, au premier degré, c'est-à-dire aux écoles ». Il est heureux que ce soit une « priorité maintenant partagée [...] au-delà des sensibilités politiques » (PR, 01/09/15) :

- **En cette rentrée entre en vigueur le nouveau programme pour la maternelle.** « L'école maternelle a été une invention française. [...] Et puis [la France] finit par négliger ce qui faisait justement son originalité, son avant-garde, l'école maternelle. Pendant des années l'école maternelle a vécu une forme de négligence. Certains même considéraient l'école maternelle comme une garderie » ;

- Nous consacrons plus de moyens aux zones qui connaissent le plus de difficultés. Au-delà, la politique de scolarisation des enfants de moins de 3 ans bénéficie de la création de nouvelles classes spécifiques ; le dispositif « plus de maîtres que de classes » dispose de 500 emplois supplémentaires ;

- l'aide de l'Etat aux communes pour inscrire dans la durée les nouveaux rythmes scolaires est pérennisée.

Le gouvernement a également voulu « que les académies rurales puissent bénéficier de moyens supplémentaires ». « C'est déjà le cas » :

- **Il y a désormais « une prise en compte du caractère rural [dans] l'attribution des moyens, des postes et donc des classes,** [...] c'est-à-dire de l'éloignement des populations par rapport au collège, par rapport à l'école, et le niveau de vie des ménages qui quelquefois est plus faible en milieu rural qu'en milieu urbain » :

○ **L'académie d'Amiens en témoigne : « si on avait tenu compte simplement de l'évolution du nombre d'élèves, cela aurait conduit le ministère à réduire de 15 le nombre des enseignants.** La réforme, celle que nous avons décidée, prend en compte la réalité sociale du territoire et va permettre d'accorder **51 postes supplémentaires** par rapport à l'année dernière » ;

- **Le renforcement de l'éducation prioritaire concrétisé en cette rentrée bénéficie aussi aux territoires ruraux.** « On pense souvent que l'éducation prioritaire c'est pour les quartiers de nos villes, pour les banlieues. Ce n'est pas vrai, il y a des réseaux d'éducation prioritaire qui existent dans les territoires ruraux » ;

- **Les « conventions ruralité » permettront à la fois de sécuriser les postes dans les territoires et d'encourager aux regroupements pédagogiques,** auxquels tous les acteurs sont favorables pour peu qu'elles donnent effectivement plus de moyens d'action et ne soient pas synonymes de suppression de postes. Elles pourront « s'appliquer à tous les départements qui en feront la demande » : elles garantiront, « qu'il n'y aura aucune diminution de postes », « à condition qu'il y ait cette recherche des regroupements pédagogiques, sur trois ans ».

L'école ne peut être qu'une priorité, elle n'aurait jamais dû cesser de l'être : « c'est le patrimoine de la Nation, le capital de ceux qui n'ont qu'elle pour construire leur avenir et leur destin » (PR, 01/09/15).